Livret d'accueil

DALLOZ-AVOCATS.fr

{ sommaire }

Quelques mots d'introduction 2

Se connecter et se créer un compte personnel 3

Personnaliser sa page d'accueil 4

Découvrir la barre de navigation 5

Documentation 6

- Effectuer une recherche 6
- Visualiser les résultats 7
- Consulter les documents 8
- Exploiter les contenus 9
- Naviguer dans les fonds Dalloz.fr 10
- Naviguer dans les Dictionnaires Permanents en ligne 11
- Naviguer dans les environnements de feuilletage 12

Actualité 13

Outils et services 15

Formations 18

L'offre Dalloz-Avocats.fr 19

Conditions générales d'utilisation 20

{ lexique }

Widgets : modules fonctionnels liés à différentes utilisations ou contenus du site.

Base de données : espace de recherche optimisé pour la navigation dans les fonds documentaires et l'exploitation des documents.

Environnement de feuilletage : espace de consultation de revues ou d'ouvrages, dans un format numérique conservant la mise en page et le confort de lecture du papier.

Recherche transversale : recherche unique permettant de remonter les résultats issus de plusieurs sites.

Documentation et actualité "métier" : fonds documentaires spécifiquement dédiés à l'exercice professionnel, la gestion et le développement de l'activité d'avocat.

Accès Sésame : fonctionnalité permettant d'accéder à l'ensemble des résultats hors abonnement, 3 fois par an, pendant 24h (détails page 19).

{ quelques mots d'introduction }

Cher Maître,

En vous abonnant à **Dalloz-Avocats.fr**, vous avez fait le choix du premier portail métier entièrement dédié à votre profession, qui vous accompagne aussi bien dans l'exercice du droit que dans la gestion de votre cabinet.

En effet, **Dalloz-Avocats.fr** rassemble, pour la première fois, la richesse des fonds des Éditions Dalloz et l'approche opérationnelle des Dictionnaires Permanents en ligne des Éditions Législatives ; mais aussi toute l'actualité juridique et métier ainsi que des outils et services pratiques d'aide à la décision.

Et parce que vous devez rechercher, sans cesse, des solutions qui vous permettent de gagner en efficacité, nous avons rédigé pour vous ce livret d'accueil. Il vous accompagnera dans vos premiers pas pour trouver toutes les réponses à vos besoins quotidiens.

Vous pouvez également bénéficier d'une heure découverte et d'aide à la prise en main en appelant le 0820 000 403 (0,12 € TTC / min) ou en écrivant à support@dalloz.fr.

Merci pour votre confiance et bonne utilisation de **Dalloz-Avocats.fr**.

L'équipe Dalloz-Avocats.fr

{ se connecter et se créer un compte personnel }

Après vous être connecté, prenez quelques minutes pour vous créer un compte personnel sur **Dalloz-Avocats.fr.** Ainsi, vous pourrez :

- Personnaliser votre page d'accueil et mémoriser vos widgets
- Personnaliser vos codes d'accès
- Mémoriser vos 20 dernières recherches
- Donner des accès à vos collaborateurs (dans le cas de la "Gestion par Administrateur")

Connectez-vous

Pour vous connecter, cliquez sur le bouton "connexion" situé en haut à droite de l'écran puis insérez les codes d'accès qui vous ont été fournis dans le cadre de votre abonnement (courriers papier et e-mail).

Créez votre compte personnel

En fonction de votre mode de gestion de compte personnel (indiqué également dans les courriers papier et e-mail de remise de vos codes d'accès) :

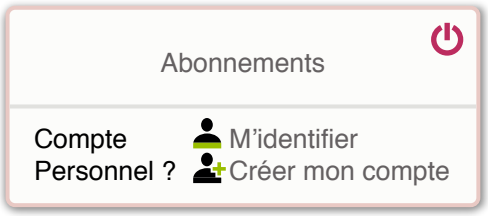

"Auto-déclaration"

Connectez-vous en suivant la procédure énoncée ci-dessus puis cliquez sur le lien "Créer mon compte" présent dans la zone d'identification en haut à droite du site. Suivez ensuite les instructions en ligne.

"Gestion par Administrateur"

Si vous êtes l'Administrateur-Abonné de votre abonnement, connectez-vous en suivant la procédure énoncée ci-dessus, cliquez sur le lien "Créer mon compte" présent dans la zone d'identification en haut à droite du site puis suivez les instructions en ligne. Vous disposerez ainsi d'un compte personnel et pourrez créer des comptes personnels pour vos collaborateurs. Si vous êtes simple Lecteur-Utilisateur, contactez votre Administrateur-Abonné pour qu'il procède à la création de votre compte.

"Pas de compte personnel"

Vous ne pouvez pas créer (donc disposer) de compte personnel dans le cadre de votre abonnement.

Si vous êtes dans l'un des deux premiers modes, consultez le mode d'emploi de la création de compte personnel à l'adresse **www.dalloz.fr/comptepersonnel/modedemploi.pdf**.

{ personnaliser sa page d'accueil }

La page d'accueil de **Dalloz-Avocats.fr** est construite autour de "widgets", des modules fonctionnels liés à différentes utilisations ou contenus du site.

Cette présentation vous permet, une fois connecté, d'organiser votre page d'accueil à votre guise et d'en faire un véritable espace personnel, reflet de vos habitudes et préférences de travail.

Déplacez les widgets

Cliquez sur la têtière noire en haut du widget que vous souhaitez déplacer et faites le glisser à l'emplacement de votre choix.

Gérez les widgets

- Depuis l'onglet "Personnalisez votre page", vous ajoutez de nouveaux widgets à votre page d'accueil.
- Supprimez les widgets qui ne vous servent pas en cliquant sur la croix située dans l'en-tête du widget.

{ découvrir la barre de navigation }

Avec **Dalloz-Avocats.fr**, vous allez découvrir un univers de contenus, d'outils et de services, complètement inédit.

Le site est organisé autour d'une barre de navigation qui vous permet d'accéder à différents espaces de recherche et de consultation, en toute simplicité :

Les fonds documentaires et environnements de feuilletage Pages 10-12

L'actualité juridique et métier Pages 13-14

Pages 15-17

Page 18

{ effectuer une recherche }

Avec la recherche transversale, une seule recherche suffit pour obtenir les meilleurs résultats sur :

- Dalloz-Avocats.fr
- Dalloz-Bibliothèque
- Dalloz-Revues

Dès la page d'accueil : lancez une recherche simple ou accédez à plus de critères pour une recherche optimale.

Avec vos widgets, interrogez directement un fonds : revues, conventions collectives, jurisprudence, etc.

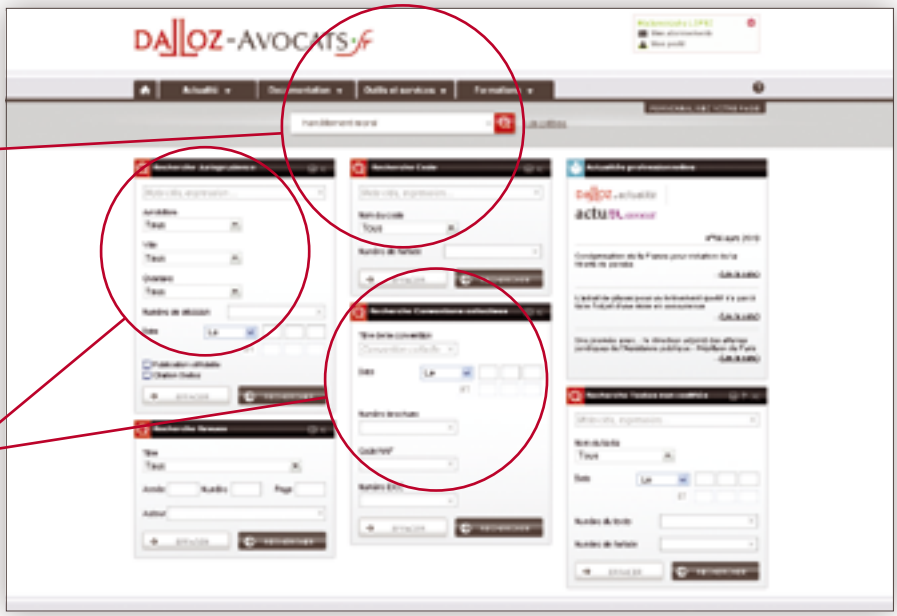

Précisez vos critères de recherche avancée, en texte intégral et/ou par sources du droit (jurisprudence, législation, conventions collectives, doctrine).

{ visualiser les résultats }

Vous visualisez les résultats de votre recherche par liste :

- Dalloz-Avocats.fr
- Dalloz-Bibliothèque
- Dalloz-Revues

Relancez ou affinez votre recherche directement depuis la liste de résultats.

Visualisez vos 20 dernières recherches.

Constituez-vous votre liste personnelle de résultats.

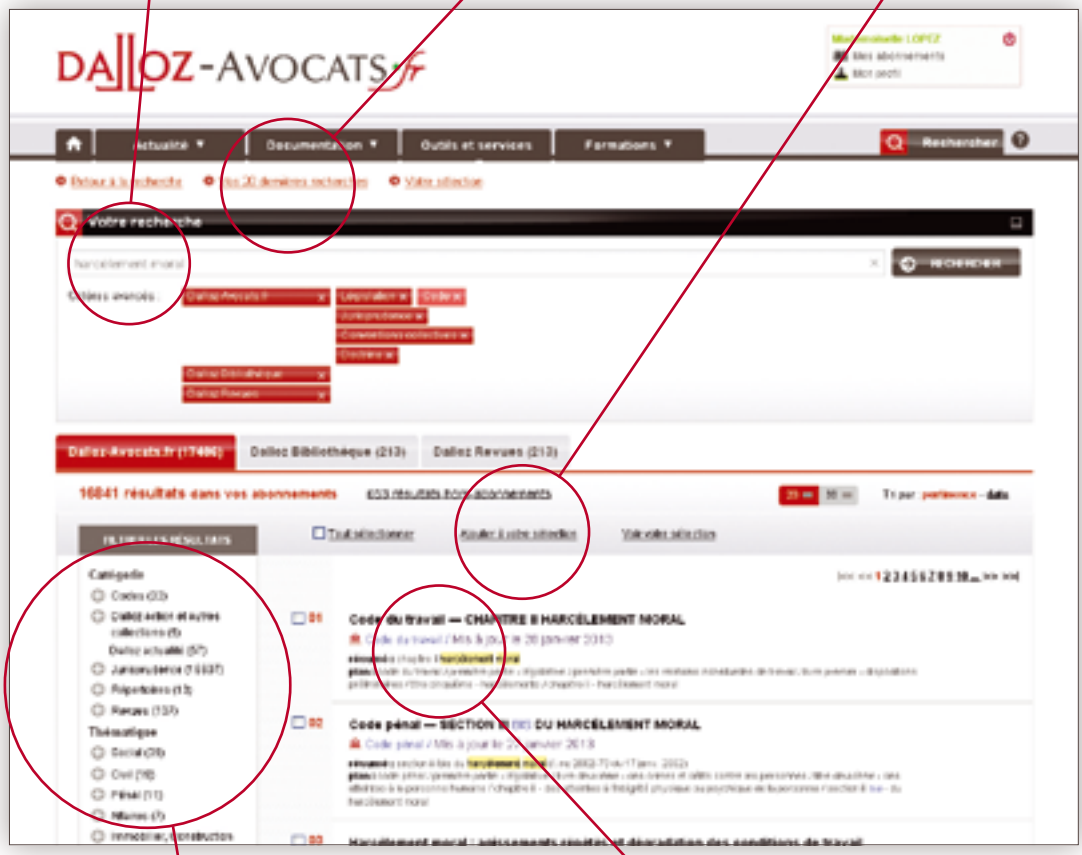

Filtrez vos résultats par catégorie et/ou par thématique.

Appréciez la pertinence des résultats proposés : titre, résumé, source, auteur, date de mise à jour, etc.

{ consulter les documents }

Naviguez dans un fonds depuis la table des matières ou depuis la table alphabétique.

Ajustez la taille des documents pour un meilleur confort de lecture.

Cherchez dans le document un mot, une expression ou un numéro d'article.

Accédez librement aux milliers de liens contenus dans le corps des documents, quel que soit le périmètre de votre abonnement.

Découvrez les documents liés inclus dans votre abonnement.

{ exploiter les contenus }

Téléchargez

Cliquez sur l'icône pour télécharger le document ou sur l'icône pour l'imprimer et sélectionnez le contenu :

- Document en cours de consultation
- Sélection à la souris
- Sélection à partir du sommaire

Sélectionnez ensuite les éléments à afficher :

- Termes recherchés (gras)
- Bibliographies
- Jurisprudence
- Commentaires
- Textes complémentaires

Ajoutez éventuellement un commentaire et lancez le téléchargement ou l'impression au format souhaité.

Envoyez par e-mail

Cliquez sur l'icône et sélectionnez le contenu :

- Document en cours de consultation
- Sélection à la souris
- Sélection à partir du sommaire

Sélectionnez ensuite les éléments à afficher :

- Termes recherchés (gras)
- Bibliographies
- Jurisprudence
- Commentaires
- Textes complémentaires

Précisez votre nom, votre e-mail, l'e-mail du destinataire, ajoutez éventuellement un message et envoyez le document au format souhaité.

Copiez l'URL du document

Cliquez sur l'icône pour afficher l'URL du document actif.
Vous pouvez copier cette URL :

- Avec le bouton droit de la souris
- Avec le menu option ou édition de votre navigateur
- Avec le raccourci clavier (Ctrl C)

{ naviguer dans les fonds Dalloz.fr }

La base documentaire Dalloz.fr est mise à jour en continu et s'appuie sur la richesse des fonds qui la composent :

- Codes Dalloz
- Encyclopédie
- Formulaires
- Ouvrages
- Revues

Accès aux fonds Dalloz.fr

La barre de navigation

Vous accédez aux fonds Dalloz.fr directement depuis la barre de navigation.

La liste de résultats Dalloz-Avocats.fr

Lorsque vous lancez une recherche, les résultats issus des fonds Dalloz.fr se trouvent dans la liste de résultats Dalloz-Avocats.fr.

Les widgets dédiés

Vous accédez aux fonds Dalloz.fr directement depuis les widgets dédiés.

Quels que soient les fonds Dalloz.fr ou les Dictionnaires Permanents en ligne qui composent votre abonnement, vous retrouvez :

La base de jurisprudence : 1 500 000 décisions émanant de la Cour de cassation, du Conseil d'État, des cours d'appel, des cours administratives d'appel, de la CJUE, etc.

Les textes officiels : les textes codifiés présents dans les Codes Dalloz et dans la base sources des Éditions Législatives ainsi que les textes non codifiés : lois, ordonnances, décrets, arrêtés, circulaires.

{ naviguer dans les Dictionnaires Permanents }

Les Dictionnaires Permanents en ligne des Éditions Législatives sont des fonds documentaires opérationnels et actualisés en permanence qui rassemblent commentaires et outils pratiques :

- Études thématiques commentées
- Modèles interactifs commentés et directement personnalisables

---

Accès aux Dictionnaires Permanents en ligne

La barre de navigation

Vous accédez aux Dictionnaires Permanents en ligne, thème par thème, depuis la barre de navigation via les onglets “Dictionnaires Permanents” et “Formulaires et modèles”.

La liste de résultats Dalloz-Avocats.fr

Lorsque vous lancez une recherche, les résultats issus des Dictionnaires Permanents en ligne se trouvent dans la liste de résultats Dalloz-Avocats.fr.

Les widgets dédiés

Vous accédez aux Dictionnaires Permanents en ligne directement depuis les widgets dédiés.

{ naviguer dans les environnements de feuilletage }

Dalloz-Bibliothèque et Dalloz-Revues sont les environnements de feuilletage des ouvrages et revues Dalloz. La consultation au format numérique feuilletable offre un confort de lecture optimal et de nombreuses fonctionnalités pratiques : moteur de recherche, navigation du sommaire au contenu en un clic, possibilité de surligner, d'annoter ou d'imprimer tout ou partie des contenus.

Accès aux ouvrages et revues Dalloz au format numérique feuilletable

La barre de navigation

Vous accédez aux sites dédiés **www.dalloz-bibliotheque.fr** et **www.dalloz-revues.fr** directement depuis la barre de navigation.

Les listes de résultats Dalloz-Bibliothèque et Dalloz-Revues

Lorsque vous lancez une recherche, les résultats issus des ouvrages et revues numériques feuilletables se trouvent respectivement dans la liste de résultats Dalloz-Bibliothèque et Dalloz-Revues. En cliquant sur un résultat, vous ouvrez directement, dans le feuilleteur, l'ouvrage ou la revue concerné, sur l'occurrence recherchée*.

Les liens "Voir la version feuilletable" dans la consultation d'un document

Lorsque vous consultez un document de la liste de résultats Dalloz-Avocat.fr, vous disposez d'un lien "Voir la version feuilletable" à droite de l'écran. Vous ouvrez dans le feuilleteur, l'ouvrage ou la revue concerné, sur l'occurrence recherchée*.

Les widgets dédiés

Depuis les widgets Dalloz-Bibliothèque, Dalloz-Revues ou depuis tout autre widget dédié à un ouvrage ou une revue, vous ouvrez dans le feuilleteur, le titre concerné, sur l'occurrence recherchée*.

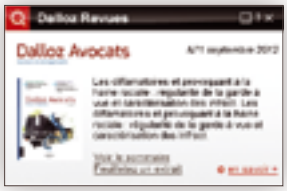

* Dans la mesure où le contenu consulté entre dans le périmètre de votre abonnement.

{ Dalloz-actualité et sa rubrique actuEL-avocat }

Dalloz-actualité et sa rubrique actuEL-avocat est le premier quotidien en ligne qui sélectionne et décrypte l'actualité jurisprudentielle et législative.

Chaque jour, la rédaction analyse les implications concrètes des dernières décisions de justice, lois et mesures règlementaires, impactant toutes les branches du droit ainsi que la profession d'avocat.

Accès à Dalloz-actualité

La barre de navigation

Vous accédez au site **www.dalloz-actualite.fr** directement depuis la barre de navigation.

La liste de résultats Dalloz-Avocats.fr

Lorsque vous lancez une recherche, les archives de Dalloz-actualité s'affichent dans la liste de résultats Dalloz-Avocats.fr.

La lettre d'information quotidienne

Vous recevez tous les matins dans votre boîte e-mail, votre lettre d'actualité juridique et métier, personnalisée et paramétrable par matière.

Le widget dédié

Depuis le widget Dalloz-actualité, alimenté chaque jour des principaux titres par un flux RSS, vous accédez aux articles en version intégrale sur **www.dalloz-actualite.fr**.

{ Veille Permanente }

La Veille Permanente est un service de veille juridique offrant des analyses et commentaires de l'actualité en complément des Dictionnaires Permanents en ligne.

Des indices, barèmes et taux complètent votre matière de chiffres, de tableaux et d'éléments clés.

Accès à la Veille Permanente

La barre de navigation

Vous accédez au site dédié de Veille Permanente de votre Dictionnaire Permanent en ligne directement depuis la barre de navigation.

Vous y retrouvez entre autres, les indices, barèmes et taux par ordre alphabétique et par thème.

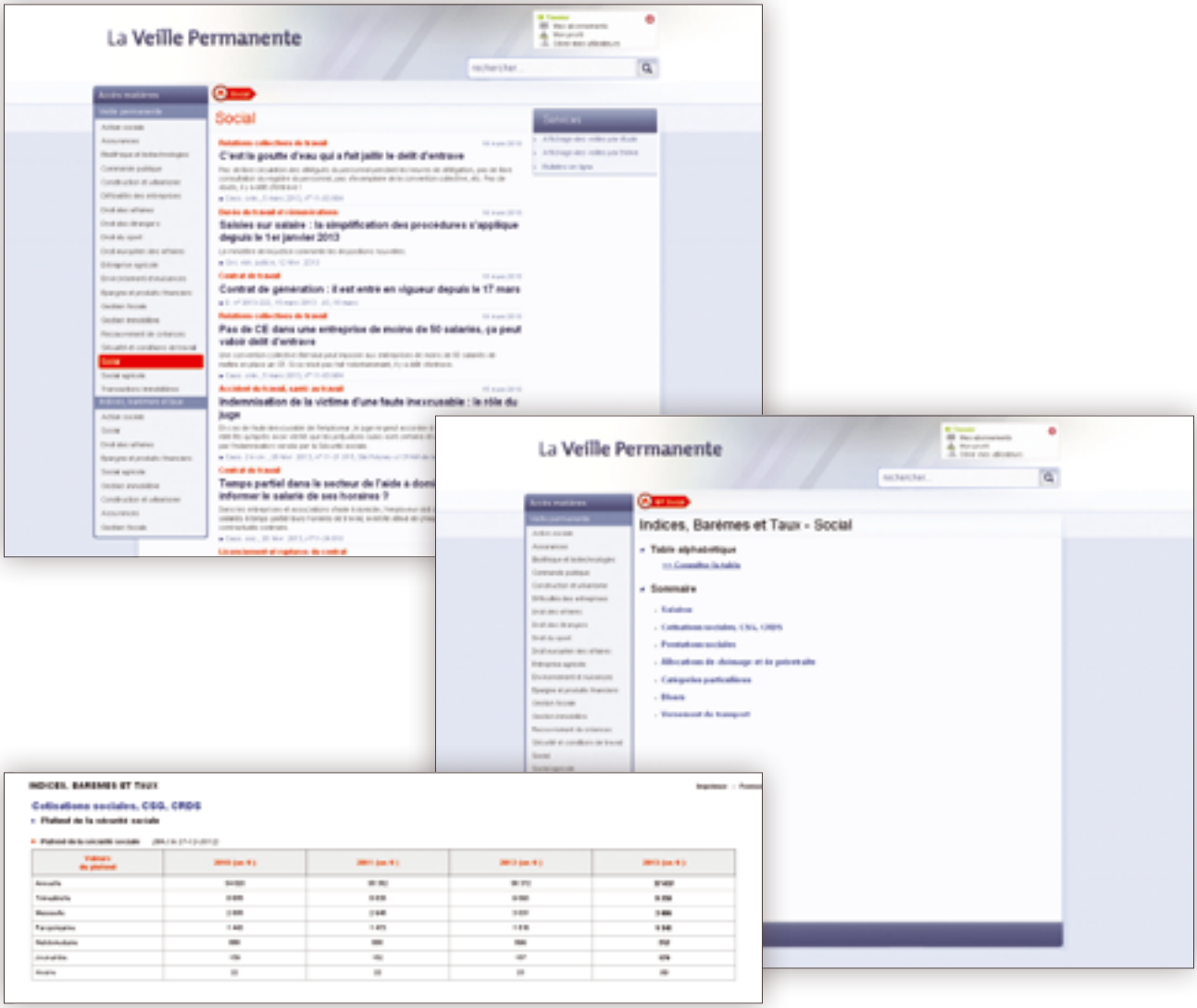

{ L'appel expert }

Les services L'appel expert s'appuient sur les fonds documentaires du premier groupe français d'édition juridique : les Éditions Dalloz, les Éditions Législatives et les Éditions Francis Lefebvre.

Ils se déclinent en deux volets pour vous permettre de sécuriser vos décisions :

Renseignement juridique par téléphone

Le service de questions-réponses téléphonique de L'appel expert vous garantit d'obtenir, dans tous les domaines du droit, une réponse rapide et documentée, en prise directe avec l'actualité*.

Dossier documentaire à la demande

Le service de dossier documentaire à la demande vous propose de confier à nos juristes vos recherches documentaires. Vous recevrez par e-mail, sous 48h, un dossier complet sur la problématique posée, validé par un juriste spécialiste de la matière et organisé par sources.

Accès aux services L'appel expert

La barre de navigation

Vous accédez au site **www.lappelexpert.fr** directement depuis la barre de navigation.

Les widgets dédiés

Confiez vos demandes à nos juristes et suivez les questions posées par les autres abonnés depuis vos widgets dédiés.

*Les réponses apportées par ce service ont pour seul objet de fournir des renseignements et informations à caractère documentaire. Ces informations n'ont en aucun cas valeur de consultation juridique.

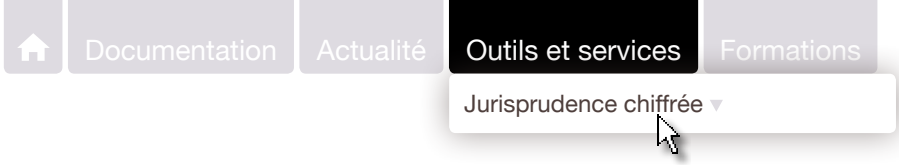

{ Jurisprudence chiffrée }

Jurisprudence chiffrée vous permet d'évaluer les opportunités et les risques de vos dossiers sur la base des arrêts des 36 cours d'appel françaises.

Ce service vous donne accès à plus de 90 000 arrêts chiffrés pour étayer vos dossiers au regard de cas similaires et conseiller au mieux vos clients, sur 4 thèmes :

- Baux commerciaux : indemnités d'éviction, indemnités d'occupation, loyers commerciaux
- Indemnisation du préjudice : préjudices corporels
- Droit social : indemnités de licenciement et accidents du travail
- Droit de la famille : prestations compensatoires.

Accès à Jurisprudence chiffrée

La barre de navigation

Vous accédez au site **http://jurisprudencechiffree.dalloz.fr** directement depuis la barre de navigation.

Affinez votre liste de résultats en modifiant les critères.

Paramétrez votre recherche en fonction des critères disponibles.

Consultez chaque arrêt dans son contexte et joignez-le à votre dossier.

Accédez aux informations chiffrées vous permettant d'évaluer les opportunités et les risques de votre dossier.

Le widget dédié

Vous effectuez vos recherches chiffrées directement depuis votre widget dédié.

{ Domen Avocat }

Domen Avocat est un service de création de site Internet dédié aux avocats et entièrement personnalisable. Il vous permet d'assurer la visibilité de votre cabinet en quelques clics et de favoriser le développement de votre activité.

Plus qu'une simple vitrine, votre site est animé régulièrement d'actualités juridiques Dalloz autour de 5 thématiques au choix : Contrat et patrimoine, Famille, Immobilier, Travail et droit Public.

Votre site est également référencé sur des critères de localisation et de domaine de compétences en rapport avec votre activité.

Accès à Domen Avocat

Votre site de test

Vous créez votre site de test sur **www.test.domen-avocat.fr** gratuitement pendant un mois.

Votre logo et votre univers graphique personnalisé.
Formulaire de prise de contact.
Module d'actualités juridiques profilées fournies par Dalloz.
Présentation de votre cabinet et de vos activités.

Le widget dédié

Vous accédez à votre interface d'administration et suivez au jour le jour les statistiques de consultation de votre site directement depuis votre widget dédié.

{ Formations }

Dalloz-Formation propose une centaine de formations par an à destination des avocats, couvrant tous les domaines du droit : droit de la famille, droit des affaires, droit immobilier, droit du travail, droit pénal, procédure civile et voies d'exécution, gestion du cabinet, etc.

Accès à Dalloz-Formation

La barre de navigation

Vous accédez au site **www.dalloz-formation.fr** directement depuis la barre de navigation, par thématique.

Des cas pratiques, conseils de rédaction et interprétations critiques.

Des formations conformes aux modalités CNB.

Plus de 200 intervenants experts : magistrats, professeurs, avocats et juristes spécialisés.

Le widget dédié

Depuis le widget Dalloz Formation, vous découvrez les prochaines journées d'actualité Dalloz qui vous sont proposées en tant qu'abonné à Dalloz-Avocats.fr, au tarif privilégié de 390 € HT au lieu de 690 € HT.

En cliquant sur la journée d'actualité de votre choix, vous découvrez le programme complet et vous bénéficiez, dès l'inscription, de ce tarif privilège.

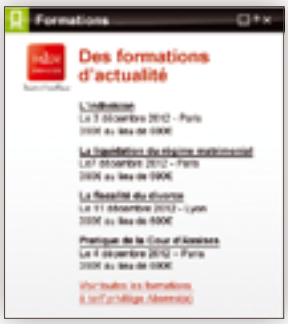

{ L'offre Dalloz-Avocats.fr }

	Produit	Descriptif	Version Base de données(1)	Version feuilletable (2)	Site dédié
Actualité	Dalloz-actualité et sa rubrique actuEL-avocat	Le site dédié, la lettre d'actualité quotidienne et les archives	•	-	www.dalloz-actualite.fr
	Veille Permanente (3)	Le site dédié et les archives	•	-	Adresse par matière
Documentation	Fonds documentaires (4)	• Les fonds documentaires Dalloz.fr (Codes, Revues, Encyclopédie, Ouvrages professionnels, Formulaires, etc.) • Les Dictionnaires Permanents en ligne des Éditions Législatives (Études thématiques commentées et Formules interactives commentées)	•	-	-
	Sources	• 1 500 000 décisions de jurisprudence • Les textes codifiés présents dans les Codes Dalloz et dans la base sources des Éditions Législatives • Les textes non codifiés : lois, ordonnances, décrets, arrêtés, circulaires, etc.	•	-	-
	Documentation "métier"	• Le Code de l'avocat • L'ouvrage Dalloz Référence Cabinet d'avocats • La revue Dalloz Avocats - Exercer et entreprendre	•	•	-
Outils et services	L'appel expert	3 utilisations au choix : • Renseignement juridique par téléphone • Dossier documentaire à la demande	-	-	www.lappelexpert.fr
	Jurisprudence chiffrée	1 thématique au choix : • Baux commerciaux • Indemnisation du préjudice corporel • Droit social • Droit de la famille	-	-	http://jurisprudencechiffree.dalloz.fr
	Outils des Dictionnaires Permanents (5)	Les chiffres, tableaux et éléments clés	-	-	-
	Domen avocat	Service de création de site Internet dédié aux avocats	-	-	Sur option www.test.domen-avocat.fr
Formations	Journées d'actualité	Formations	-	-	Sur option www.dalloz-formation.fr

(1) Sur Dalloz-Avocats.fr
(2) Sur www.dalloz-revues.fr ou www.dalloz-bibliotheque.fr
(3) Service rattaché aux Dictionnaires Permanents qui composent votre abonnement.
(4) Périmètre variable en fonction des fonds qui composent votre abonnement.
(5) Inclus dans l'abonnement à certains Dictionnaires Permanents en ligne.

3 jours de consultation illimitée !

Accès Sésame

Les codes d'accès Sésame, offerts dans le cadre de votre abonnement, vous donnent la possibilité de consulter la totalité de notre fonds 3 fois par an, pendant 24h : tous les fonds Dalloz.fr, tous les Dictionnaires Permanents en ligne mais aussi l'intégralité des contenus de Dalloz-Revues et de Dalloz-Bibliothèque.

{ conditions générales d'utilisation }

1. Domaine d'application

Les présentes conditions générales ont pour objet de définir les conditions et modalités d'utilisation des services Dalloz.fr, Dalloz-actualité et Dalloz-Avocats.fr en ligne sur Internet. Elles seront seules applicables, même en cas d'indication contraire mentionnée par ailleurs. Aucune tolérance ne pourra être interprétée comme valant renonciation à un droit.

2. Accès au service

2.1 Conditions d'accès : accès monoposte ou en réseau (consultations multipostes simultanées) en fonction du nombre d'accès souscrits, sans poste fixe dédié à la consultation.

2.2 Modalités d'abonnement : L'accès au service se fait par abonnement dans le cadre d'une licence à laquelle est attribuée un code d'accès complété d'un mot de passe.

La reconnaissance par adresse IP est également possible.

L'abonnement est souscrit pour une période de une année (année civile, période calendaire) et est renouvelable par tacite reconduction pour des périodes d'égales durées, sauf dénonciation adressée au service commercial Dalloz au plus tard 2 mois avant chaque échéance soit au plus tard le 30 octobre de chaque année.

La signature du formulaire d'abonnement entraîne l'acceptation expresse et sans réserve des présentes conditions générales par l'utilisateur.

Le signataire du formulaire d'abonnement engage la société désignée le cas échéant comme devant effectuer les règlements, et déclare être dûment habilité à cet effet.

L'utilisateur s'engage à informer le service commercial Dalloz de toute modification des informations communiquées lors de sa demande d'abonnement, notamment des coordonnées de facturation, références bancaires ou numéro de carte bancaire.

2.3 Modalités d'accès au service

L'abonné reçoit un code d'accès complété d'un mot de passe.

Le service « Gestion de compte personnel » est un service de création et de gestion de compte personnel qui permet à tout titulaire d'un compte personnel d'accéder à tout ou partie de l'offre dans le cadre pré-défini d'un abonnement, d'un essai gratuit ou de tout autre droit d'accès à un service numérique proposé par l'Éditeur. Trois modes de gestion de création de compte existent : «Auto-déclaration» (chaque utilisateur crée seul son propre compte), «Gestion par un administrateur» (seul un Administrateur peut créer les comptes personnels des utilisateurs) et «Pas de gestion des accès» (pas de création de compte possible). Tout compte personnel est considéré comme actif et utilisable dès lors que son titulaire l'a dûment validé après remplissage et validation d'un formulaire dit d'activation.

Codes d'accès personnels : les codes de connexion sur un compte personnel sont au format adresse e-mail pour l'Identifiant et à la libre rédaction de l'utilisateur pour le mot de passe. Ces codes d'accès personnels complètent mais ne remplacent pas les codes et modes d'accès déterminés au préalable lors de la souscription d'un abonnement, d'un essai gratuit ou de tout autre mode d'accès administratif et / ou commercial à un produit numérique.

2.4 Éléments d'identification

Les codes d'accès fournis par l'Éditeur ou créés par l'utilisateur sont personnels, confidentiels et non transmissibles.

L'usage des éléments d'identification constitués par la combinaison de l'identifiant et du mot de passe attribués à l'utilisateur est placé sous la seule responsabilité de ce dernier.

2.5 Confidentialité

Pour la bonne compréhension du présent article, il est précisé que, par « abonné », on entend la personne physique ou morale ayant souscrit une licence d'accès et par « utilisateur », la personne physique ayant un accès au service par le biais de l'abonnement souscrit par l'abonné (licence réseau ou accès simultané).

L'abonné s'engage à limiter strictement l'accès aux services payants Dalloz disponibles sur Dalloz.fr, Dalloz-Actualité.fr et Dalloz-Avocats.fr aux seuls utilisateurs finaux tels que visés dans la facture des Éditions Dalloz. L'abonné est seul responsable d'une violation quelconque des obligations prévues aux présentes par l'un des utilisateurs finaux.

Afin de respecter la confidentialité de ces éléments d'identification, l'abonné garantit :

- qu'il ne transmettra les codes d'accès fournis par l'Éditeur qu'aux seuls utilisateurs finaux tels que visés dans la facture des Éditions Dalloz ;
- qu'il avertira sans délai le service commercial Dalloz en cas de perte ou de vol des éléments d'identification, avec confirmation par courrier recommandé avec AR ;
- qu'il avertira sans délai le service commercial Dalloz de la sortie d'un utilisateur final de ses effectifs, afin de permettre la clôture du (ou des) compte(s) personnel(s) visé(s) en 2.3.

L'abonné est informé que DALLOZ procédera à des contrôles aléatoires du respect de ces engagements de confidentialité à partir notamment des adresses IP de connexion aux sites et que la constatation, par exemple, de connexions au moyen des codes personnels de l'abonné à partir d'un nombre anormalement élevé d'adresses IP d'origine différentes ou d'un nombre anormalement élevé de pages affichées à partir d'une seule adresse IP, suffira à démontrer la violation, par l'abonné de ses obligations et justifiera la suspension immédiate du service.

2.6 Conditions tarifaires d'abonnement

Les conditions tarifaires d'abonnement sont rappelées sur le formulaire d'abonnement adressé à chaque utilisateur.

2.7 Modalités financières

L'utilisateur reçoit une facture du montant de l'abonnement forfaitaire au moment de l'installation de son abonnement et à chaque renouvellement annuel de celui-ci.

Le règlement des factures est effectué par chèque bancaire ou virement bancaire, à la réception de la facture. Il est également possible d'opter pour un prélèvement mensuel automatique.

Les rejets de prélèvement donnent lieu à la perception d'une somme forfaitaire de 20 euros pour couvrir les frais.

En l'absence de paiement à l'échéance, des pénalités égales à trois fois le taux de l'intérêt légal en vigueur à la date de la commande seront appliqués à compter du 1re jour de retard. Tout professionnel en situation de retard de paiement est de plein droit débiteur, en sus, d'une indemnité de 40 € pour frais de recouvrement.

2.8 Résiliation de l'abonnement

L'utilisateur peut résilier son abonnement 2 mois avant chaque échéance, soit au plus tard le 30 octobre de chaque année. Pour ce faire, il devra adresser par courrier la demande de fermeture de son compte à l'adresse suivante :

Éditions Dalloz - Service Relations Clientèle - 31-35 rue Froidevaux- 75685 Paris cedex 14

La fin de l'abonnement rend immédiatement indisponible l'accès au service, y compris pour les ressources au format feuilletable.

A défaut de résiliation, l'abonnement sera tacitement reconduit pour une période d'une année entière.

3. Accès au service

Les services Dalloz sont accessibles par le réseau Internet 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7, sauf cas de force majeure, événement hors de contrôle des Editions Dalloz et/ou de l'hébergeur du service, pannes éventuelles ou interventions de maintenance nécessaires pour assurer le bon fonctionnement du service. Ces dernières ne donnent lieu à aucune indemnité.

Un service d'assistance est à la disposition du client aux heures ouvrées de 9 H à 18 H du lundi au jeudi et de 9 H à 17 H le vendredi (sauf jour férié) au n° 0820 000 403 (n° indigo); ce service est limité à l'utilisation des services en ligne.

Les Editions Dalloz s'engagent à mettre en œuvre tous les moyens dont elles disposent pour assurer une bonne qualité d'accès au service et assurer la fiabilité et la rapidité de mise en ligne des données qu'elles diffusent.

L'Utilisateur déclare connaître et accepter les caractéristiques et les limites de la transmission d'informations par le réseau Internet, ainsi que les coûts propres à la connexion à ce réseau.

Il lui appartient notamment de s'assurer que les caractéristiques techniques du matériel et des logiciels qu'il utilise lui permettent un accès au service dans de bonnes conditions, et de prendre toutes mesures appropriées pour être protégé d'une contamination par d'éventuels programmes malicieux (pour la configuration recommandée et des informations complémentaires sur le service, voir la rubrique « AIDE » disponible sur la page d'accueil du site).

Dans les réponses des différents services proposés sur les sites, l'Utilisateur accepte l'éventualité d'imprécisions ou d'omissions dans des proportions analogues au taux de bruit ou de silence des autres méthodes de recherche documentaire. L'Utilisateur est seul responsable des questions qu'il formule et de l'emploi qu'il fait des résultats qu'il obtient.

L'Utilisateur reconnaît expressément que la responsabilité des Editions Dalloz ne pourra en aucun cas être recherchée en cas d'un quelconque préjudice ou dommage direct ou indirect résultant d'une recherche infructueuse, défectueuse ou partiellement erronée ou de la mauvaise utilisation des réponses et textes donnés par l'interrogation, lesquelles s'effectuent sous la seule responsabilité du l'Utilisateur.

En tout état de cause, l'Editeur ne pourra être tenu pour responsable envers l'Utilisateur ou des tiers d'un quelconque dommage direct ou indirect découlant de l'utilisation des informations et notamment consécutif à une information inexacte ou incomplète, une erreur d'indexation, un retard de mise en ligne, une insuffisance d'exhaustivité, etc. des données figurant dans les différentes bases Dalloz disponibles sur les sites.

Les éditions Dalloz se réservent expressément, sans indemnisation, le droit de modifier à tout moment tout ou partie d'un service ou de sa mise à jour, ainsi le cas échéant que sa présentation ou son support et d'interrompre la mise à jour d'un service qui ne répondrait plus aux objectifs d'actualité éditoriale

4. Utilisation des données

4.1 L'ensemble des textes, commentaires, ouvrages, illustrations et images reproduits sur le site www.dalloz.fr sont protégés par le droit d'auteur et par le droit protégeant les bases de données dont l'Editeur est producteur au sens des articles L 341-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle, et pour le monde entier. L'accès au service et le droit d'usage reconnu à l'abonné n'entraînent aucun transfert de droit de quelque sorte que ce soit au bénéfice de l'Utilisateur.

Le contenu des sites ne peut donc en aucune manière faire l'objet, même partiellement, d'aucune reproduction, représentation, prêt, échange ou cession, d'aucune extraction totale ou partielle de données et/ou transfert sur un autre support.

Conformément aux dispositions du code de la Propriété Intellectuelle, l'accès au service ne confère donc qu'une licence, non exclusive et non transmissible à des tiers :

- de représenter les pages web sur le nombre de postes autorisés dans le cadre de la licence ;
- et/ou de reproduire ces pages sur papier à l'usage strictement privé de chaque utilisateur final, tels que visés dans la facture des Éditions Dalloz.

La reproduction et le stockage sont limités à des exemplaires uniques d'un nombre raisonnable («FAIR USE) d'articles distincts. Un tel usage doit être conforme au droit international en matière de droit d'auteur.

Chaque document reproduit doit mentionner sa source, son titre et son auteur.

4.2 Toute autre utilisation est soumise à autorisation préalable écrite des Editions Dalloz, sous peine de poursuites judiciaires.

4.3 Le service L'appel expert consiste à rechercher les textes légaux et réglementaires applicables à la situation de faits exposée par l'Utilisateur. Conformément à la loi n°71-1130 du 31 décembre 1971 modifiée par la loi n°90-1259 du 31 décembre 1990, ces réponses ont pour seul objet de fournir des renseignements et informations à caractère documentaire. En aucun cas le service ne saurait être assimilé à une consultation juridique et les discussions produites dans un cadre légal. L'Utilisateur reste seul juge du contenu des réponses fournies et demeure seul responsable, en sa qualité de professionnel, de l'utilisation qu'il fait des réponses obtenues, des interprétations qu'il fait des réponses et documents mis à sa disposition, des conseils qu'il prodigue, des décisions qu'il prend et des actes qu'il établit sur la base des réponses et documents fournis par le service. L'appel expert ne pourra être mis en cause pour des dommages éventuels directs ou indirects résultant de l'usage fait par l'Utilisateur de la documentation qui lui a été fournie.

4.4 Dans le cas d'une licence réseau ou par accès simultanés, l'abonné est seul responsable d'une violation quelconque des obligations prévues aux présentes par l'un des utilisateurs finaux. Pour la bonne compréhension du présent alinéa, il est précisé que, par « abonné », on entend la personne physique ou morale ayant souscrit une licence d'accès simultané ou une licence réseau. Et par « utilisateur », la personne physique ayant un accès au service par le biais de l'abonnement souscrit par l'abonné.

5. Droit d'accès

Les données personnelles que vous nous communiquez sont destinées au traitement de votre demande. Toutefois, ces données pourront être cédées ou louées à des partenaires commerciaux à des fins de prospection commerciale. Conformément à la Loi 78-17 du 6 janvier 1978, modifiée par la loi du 23 janvier 2006, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition. Cette garantie ne s'applique pas pour les traitements à finalité statistique dès lors que ces derniers n'abordent les données que de manière anonyme et globalisée.

Votre droit s'exerce par mail à l'adresse : cnil@dalloz.fr ou par voie postale à l'adresse : Correspondant CNIL – Editions DALLOZ – 31/35 rue Froidevaux- 75014 Paris

6. Radiation

Les Editions Dalloz se réservent le droit de résilier le contrat, sans délai, et de supprimer l'accès aux bases de données à un Utilisateur en cas de non-respect par lui de l'une des clauses des présentes conditions générales.

Dans ce cas, les Editions Dalloz en informeront l'Utilisateur, et conserveront l'intégralité des sommes déjà versées par l'Utilisateur sans que celui-ci puisse prétendre à un quelconque remboursement, ce sans préjudice de toute réclamation supplémentaire au titre de dommages-intérêts.

7. Modifications des conditions générales

Les présentes conditions générales sont consultables en ligne sur le site www.dalloz.fr. Elles sont susceptibles d'être modifiées sans autre formalité que la mise en ligne d'une nouvelle version modifiée, seule cette dernière version étant retenue.

8. Renseignements - Réclamations

Toute précision relative à l'application des présentes conditions générales, toute demande d'information ou réclamation relative au fonctionnement des services Dalloz sur internet doit être adressée au service -clients:

- par e-mail à l'adresse : servicesonline@dalloz.fr
- par courrier à l'adresse : Editions Dalloz - Service Relation Clientèle 31-35 rue Froidevaux - 75685 Paris cedex 14.

9. Loi applicable - Contestations

L'attention des clients est attirée sur le fait que toute traduction des présentes conditions de vente en anglais serait fournie pour leur convenance uniquement. En cas d'incohérence ou de contradiction entre la version française et sa traduction éventuelle, la version française prévaudra.

Les présentes conditions générales sont soumises à la loi française. En cas de contestation, le Tribunal de Commerce de Paris sera seul compétent, même en cas de référé, d'appel en garantie ou de pluralité de défendeurs.

DALLOZ-AVOCATS.fr

Impression : Leclerc Imprimerie - Conception graphique : olotropp.com

Heure découverte et assistance
0820 000 403 (0,12 € TTC / min)
support@dalloz.fr

Service Relations Clientèle
0820 800 017 (0,12 € TTC / min)

Éditions Dalloz - 31-35 rue Froidevaux - 75685 Paris Cedex 14 - RCS Paris B 572 195 550